

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en Mairie en session ordinaire. Ils ont été convoqués par Monsieur le Maire le vingt décembre deux mil vingt et un. La séance a été présidée par Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. François OUVRARD, Maire ;
- Mmes et MM. Véronique BARBIER, Arnaud LOISON, Fabienne BARDON, Jean-Pierre DELSOL, Marielle NOBLET-BOUGOUIN, Alain GANDEMER, Laurence HERVEZ, Adjoints ;
- Mmes et MM. Philippe BAGUELIN, Claudine LE PISSART, Didier DAVAL, Patrick GIRARD, Christophe RICHARD, Laurent DEBARE, Patricia SORIN, Hélène LAUNAY, Anne BOULBENNEC-BAUDET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS ET POUVOIRS :

- M. Sébastien POURIAS, pouvoir à M. Arnaud LOISON,
- M. Paul SEZESTRE,
- M. Dominique THIBAUD,
- Mme Annie ROUET,
- Mme Sylvie MARIN,
- M. Laurent DENIS,
- M. Roland GAUTIER,
- M. Serge DREAN,
- Mme Sarah GINET,
- Mme Adeline LEYZOUR,
- Mme Sophie COLLOBER, pouvoir à Mme Laurence HERVEZ,
- Mme Nadège HAMEILLON-MACHADO.

SECRÉTAIRE : M. Alain GANDEMER.

ASSISTANT : M. Emmanuel PRUSKER, Directeur général des services.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h06, remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Validation du recours au délai d'urgence pour la réunion du Conseil municipal
2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2021
3. Délégations exercées par le Maire depuis le dernier conseil
4. Attribution du marché d'assurance des risques statutaires
5. Questions diverses

1. VALIDATION DU RECOURS AU DELAI D'URGENCE POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le recours au délai d'urgence pour la convocation de la présente séance du Conseil municipal.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021

Monsieur le Maire présente le projet du procès-verbal du Conseil municipal du 7 décembre 2021.

Annexe n°1 : procès-verbal du Conseil municipal du 7 décembre 2021.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.

3. DELEGATIONS EXERCEES PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique les délégations qu'il a exercées depuis le dernier Conseil municipal.

1. Le 14 décembre 2021, décision du Maire n°43DE-2021 :

⇒ Acceptation d'une indemnité suite au sinistre du 11 juin 2021 relative au bris de glace d'un tracteur communal de marque Massey-Ferguson.

Le Maire décide :

Article 1^{er} : d'accepter le montant de l'indemnité relative au sinistre survenu le 11 juin 2021 pour un montant de 1 141,63 €.

Article 2 : précise que la recette sera imputée au chapitre 77 du budget de la ville.

Article 3 : conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal sera informé de la présente décision qui sera transcrite sur le registre des décisions du Maire.

4. ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'attribution du marché d'assurance des risques statutaires réalisée par la Commission d'appel d'offres,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché et tous documents afférents à ce dossier avec le groupement Sofaxis / MIC Insurance Company et Sham pour un montant annuel de 132 352,25 € HT, une durée de quatre ans, un taux révisable annuellement de 5,44%, une franchise de 20 jours sur le risque maladie ordinaire et sans franchise sur les autres risques.

Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 19h19.

Le Secrétaire de séance,
M. Alain GANDEMER

